

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 2 décembre 2022 les actes administratifs listés en annexe.

Ce document est mis à la disposition du public et consultable au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 2 décembre 2022 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 décembre 2022

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire


Olivier BIANCHI



ANNEXE :
Certificat de publication sur internet d'acte administratif
du 2 décembre 2022

- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CAP A
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CAP B
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CAP C1
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CAP C2
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CST 1 VCF
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CST 2 VCF
- Arrêté du 30 novembre 2022 – Arrêté CST-CCAS